



Trajet lors d'un droit de visite et d'hébergement

Par **JM230**, le **08/09/2008** à **19:50**

bonjour,

J'ai eut deux enfants avec mon ex femme.

Je fais 4h de trajets par jour (AR) pour aller travailler au Luxembourg afin que mon ex femme bénéficie des allocations luxembourgeoises de 650 euros mensuels, alors que je peux travailler à 5 min de mon domicile poru al même société. Je lui verse une pension alimentaire de 230 euros mensuel.

Elle vit avec un compagnon. Moi j'ai déménagé à 60km pour aller vivre chez mon amie, il y a de ça un an.

Mon DVH s'exerce tout les WE sauf le dernier WE du mois ainsi que pendant mes congés payés qui me sont imposés par le grand duché du Luxembourg, soit 3 sem en été et 2 en hiver.(Or rien n'est isncrit dans ce sens dans les conclusions du jugement du divorce contrairement à ce qui avait été demandé)

Elle refuse de faire la moitié du trajet lors du DVH alors qu'elle le faisait jusqu'à maintenant ainsi que je n'aurais pas les enfants pendant mes vacances d'hiver.

En a t elle le droit??

je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement,

JM230